

BANQUP GROUP SA

Société Anonyme

Avenue Reine Astrid 92A

1310 La Hulpe

0886.277.617

RLE Brabant Wallon

(la Société)

Minutes de l'assemblée générale tenue le 19 mai 2026 (l'**AG**)

Le 19 mai 2026, l'AG de la Société s'est tenue à Buzzy Nest, Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Bruxelles.

OUVERTURE DE L'AG – REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L'AG s'ouvre à 19h00 (CET) sous la présidence du président du conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 40 des statuts de la Société, PDMT Investments LLC, représentée de manière permanente par M. Peter Mulroy (ci-après le Président).

Le Président souhaite la bienvenue à tous les actionnaires à cette AG de la Société. Le Président déclare que le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) a décidé de tenir l'AG physiquement en présence des détenteurs de titres de la Société, de leurs mandataires ou d'autres personnes ayant le droit d'assister à cette AG.

A. FORMALITÉS

COMPOSITION DU BUREAU ET PRÉSENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 40 des statuts de la Société, le Président nomme Mathias Baert secrétaire de l'AG (le **Secrétaire**). Le Secrétaire assiste le Président pour les questions techniques et sera responsable du décompte des voix exprimées par les actionnaires à l'occasion de cette AG. Le Président propose de nommer Mathias Baert en tant que scrutateur (le Scrutateur), ce qui est approuvé par les actionnaires. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le bureau de l'AG (le Bureau).

Le Président indique que, outre lui-même, les membres suivants du Conseil d'administration sont présents :

- Beco Global Consulting LLC, représentée en permanence par Nicolas de Beco;
- Marie-Ange Marx;

- Crescemus BV, représentée en permanence par Pieter Bourgeois.

CONVOCATION

La convocation à la présente AG a été publiée conformément aux articles 7:128 et 7:129 du Code belge des sociétés et des associations trente jours à l'avance:

- au moyen d'une annonce sur le site web de la Société en date du 17 avril 2026.
- par le biais de canaux médiatiques accessibles dans l'ensemble de l'Espace économique européen.

Des copies des publications sont remises au Bureau et paraphées par les membres du Bureau. Elles seront conservées dans les archives de la Société.

Les détenteurs d'actions nominatives, les détenteurs de droits de souscription et le commissaire aux comptes ont été convoqués. Les administrateurs ont renoncé à tous les délais et exigences de notification concernant l'AG, ainsi qu'au droit de recevoir les rapports et documents susmentionnés, conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code belge des sociétés et des associations et aux articles qui s'y réfèrent.

- En outre, à partir du 17 avril 2026, la documentation suivante a été mise à la disposition du public et des détenteurs de titres émis par la Société sur le site web de la Société (www.unifiedpost.com) : un formulaire de procuration permettant aux détenteurs d'actions émises par la Société de se faire représenter à l'AG par un mandataire ; et
- les documents à soumettre à l'AG tels que mentionnés dans l'ordre du jour initial.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DE PRÉSENCE

La date d'enregistrement de l'AG était le 5 mai 2026, à 23:59:59 (CET). Conformément à l'article 7:134 du Code belge des sociétés et des associations et à l'article 33 des statuts de la Société, seules les personnes possédant des titres émis par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée avaient le droit de participer et, le cas échéant, de voter à la présente AG. Dans un registre désigné par le conseil d'administration, (i) le nom et l'adresse ou le siège social de chaque détenteur de titres qui a notifié à la Société son intention de participer à l'AG, (ii) le nombre de titres que ce détenteur possédait à la date d'enregistrement, ainsi que (iii) une description des documents qui indiquent que ce détenteur de titres possédait des titres à la date d'enregistrement, ont été enregistrés.

En outre, une liste de présence a été préparée, indiquant (i) l'identité des détenteurs de titres qui participent à l'AG, (ii) le domicile ou le siège social de ces détenteurs de titres, (iii) le cas échéant, l'identité des mandataires de ces détenteurs de titres, et (iv) le nombre d'actions avec lesquelles ces détenteurs de titres participent au vote.

La liste de présence et le registre sont soumis au Bureau et sont ensuite clôturés, paraphés et signés par les membres du Bureau. La liste des présences et le registre seront conservés dans les archives de la Société avec le procès-verbal de cette AG.

Tous les détenteurs de titres émis par la Société qui sont représentés à l'AG, inclus dans les listes susmentionnées, ont rempli les formalités pour participer à la présente AG conformément aux statuts de la Société et au Code belge des sociétés et des associations et comme indiqué dans l'avis de convocation.

Les certificats déposés pour les actions dématérialisées, les lettres ou courriels envoyés pour les actions nominatives (selon le cas) et les procurations envoyées par les actionnaires seront conservés dans les archives de la Société avec le procès-verbal de la présente AG.

Le capital social de la Société s'élève à 329.256.015,82 EUR et est représenté par 37.141.654 actions, sans valeur nominale, représentant chacune la même fraction du capital social de la Société. Sur la base de la liste de présence susmentionnée et de la vérification de l'admission à l'AG, il apparaît que 23.646.374 actions au total, soit 63,67% des actions existantes et en circulation, sont présentes ou représentées à l'AG.

Sont également présents à l'AG et ont signé une liste de présence séparée :

- le commissaire, BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (CBE0431.088.289), représenté par Mme Ellen Lombaerts ;
- avec l'approbation de l'AG, certains employés et membres de la direction de la Société participent à l'organisation de l'AG.

QUORUM

Conformément au Code belge des sociétés et des associations, il n'y a pas d'exigence de quorum pour la délibération et le vote sur les points respectifs mentionnés dans l'ordre du jour susmentionné de l'AG.

DROIT DE VOTE- MAJORITÉ

Chacune des résolutions proposées au titre des points respectifs inclus dans l'ordre du jour susmentionné sera adoptée si elle est approuvée à la majorité simple des voix valablement exprimées. Chaque action donne droit à une (1) voix.

AGENDA

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente AG comporte les points suivants :

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise concernant les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Commentaire du Conseil d'administration: conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations (Belgique), le Conseil d'administration a rédigé un rapport annuel pour décrire sa gestion. En outre, les réviseurs d'entreprise ont rédigé un rapport détaillé conformément aux articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations (Belgique). Les deux rapports sont mis à disposition sur le site web à compter de la date du présent avis de convocation. L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire pour ces rapports.

2. Approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers audités clos le 31 décembre 2025.

Projet de résolution: approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

3. Approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2025, notamment le projet de répartition du résultat.

Projet de résolution : approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2025 affichant une perte de 3.557.595,48 euros, ainsi que de l'affectation proposée du résultat, selon laquelle un montant de 76.489.371,32 euros est reporté à nouveau à titre de pertes reportées.

4. Communication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise sur ces états financiers consolidés.

Commentaire du conseil d'administration: conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations (Belgique), le Conseil d'administration a rédigé un rapport sur les états financiers consolidés 2025. En outre, le réviseur d'entreprise a rédigé un rapport détaillé conformément à l'article 3:80 du Code des sociétés et des associations belge. Les deux rapports sont mis à disposition sur le site web à compter de la date du présent avis de convocation. L'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire pour ces rapports.

5. Nomination et re-nomination des administrateurs de la Société.

Commentaire du Conseil d'administration: les mandats de (i) Sofias BV (représentée de manière permanente par Hans Leybaert), (ii) SFPIM NV (représentée de manière permanente par Leon Cappaert), (iii) Fovea BV (représentée de manière permanente par Katya Degrieck), (iv) Risus Sports BV (représentée de manière permanente par Katrien Meire), (v) First Performance AG (représentée de manière permanente par Michael Kleindl) et (vi) Marie-Ange Marx en tant qu'administrateurs de la Société prennent fin à la clôture de la présente Assemblée générale annuelle. Après avis du Comité des nominations et de la rémunération, le Conseil d'administration propose les (ré)nominations suivantes:

Projet des résolutions:

- (i) L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de SFPIM NV, numéro d'entreprise 0253.445.063, représentée de manière permanente par Leon Cappaert, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le curriculum vitae de M. Leon Cappaert est disponible pour consultation sur le site web. L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.
- (ii) L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de First Performance AG, numéro d'entreprise 0781.484.854, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le Conseil d'administration confirme que, sur la base des informations disponibles pour la Société, First Performance AG, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, remplit les critères d'indépendance conformément à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations, au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et à la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société. Le curriculum vitae de M. Michael Kleindl est disponible pour consultation sur le site web. L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.
- (iii) L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Fovea BV, numéro d'entreprise 0892.568.165, représentée de manière permanente par Katya Degrieck, en tant qu'administrateur indépendant de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le Conseil d'administration confirme que, sur la base des informations disponibles pour la Société,

Fovea BV, représentée de manière permanente par Katya Degrieck, remplit les critères d'indépendance conformément à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations, au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et à la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société. Le curriculum vitae de Mme Katya Degrieck est disponible pour consultation sur le site web. L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

- (iv) L'Assemblée générale décide de nommer AS Partners BV, numéro d'entreprise 0466.690.556, représentée de manière permanente par Stefan Yee, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030. Le curriculum vitae de M. Stefan Yee est disponible pour consultation sur le site web. L'administrateur percevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Le Président informe en outre les actionnaires que Ahok BV, représentée de manière permanente par Monsieur Koen Hoffman, démissionnera de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la clôture de la présente AG.

L'Assemblée générale constate que les mandats (i) de Sofias BV, représentée de manière permanente par Monsieur Hans Leybaert, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué, (ii) de Risus Sports BV, représentée de manière permanente par Madame Katrien Meire, en qualité d'administrateur, et (iii) de Madame Marie- Ange Marx, en qualité d'administrateur de la Société, expirent à la clôture de la présente AG et ne seront pas renouvelés, et prend en outre acte de (iv) la démission de Ahok BV, représentée de manière permanente par Monsieur Koen Hoffman, avec effet à la clôture de la présente AG.

6. Approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans le contrat de prêt d'actionnaires (art. 7:151 du Code des sociétés).

Commentaire du Conseil d'administration: le 7 janvier 2026, la Société a conclu un contrat de prêt d'actionnaires avec certains actionnaires participants pour un montant total de 5.450.000 euros, pouvant être porté à 6.000.000,00 euros. Conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la clause de changement de contrôle contenue dans ce contrat. Cette clause prévoit que dès lors qu'une personne ou un groupe de personnes (à l'exclusion des actionnaires de référence : Sofias BV, PE Group NV, Alychlo NV, NN Group NV, tout investisseur de la direction, ainsi que leurs filiales respectives et fonds liés) acquiert la propriété et le contrôle de plus de 30 % du capital social avec droit de vote émis de la Société, chaque prêteur peut exiger le remboursement anticipé immédiat de tous les montants dus au titre du prêt d'actionnaires par notification écrite, ou bien exercer un droit de conversion en actions nouvellement émises de la Société.

Projet de résolution: proposition à approuver la clause de changement de contrôle contenue dans le contrat de prêt d'actionnaires daté du 7 janvier 2026, en vertu de laquelle chaque prêteur peut exiger le remboursement anticipé ou exercer un droit de conversion en cas de changement de contrôle de la Société, conformément à l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations.

7. Approbation de la décharge donnée à tous les membres du Conseil d'administration ayant exercé leur mandat en 2025.

Projet de résolution: approbation de la décharge donnée à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

8. Approbation de la décharge donnée au réviseur d'entreprise.

Projet de résolution: approbation de la décharge donnée à BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Mme Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9. Nomination du commissaire chargé de l' "assurance" du rapport de durabilité de la CSRD de la date de la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028.

Projet de résolution : conformément à la recommandation du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité d'Audit, nomination de BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Madame Ellen Lombaerts, responsable de l'assurance du rapport de durabilité CSRD, de la date de la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028. Les honoraires pour cette mission s'élèvent à 60.000,00 euros par an (hors TVA, frais, contribution à l'IBR et éventuel remboursement forfaitaire des coûts de technologie et de conformité).

10. Procuration

Projet de résolution : accorder une procuration à M. Mathias Baert et Mme Hilde Debontridder, choisissant à titre d'adresse l' Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en qualité de mandataires extraordinaires ayant le droit d'agir à titre individuel et de sous-déléguer leurs pouvoirs, et leur accorder le droit de représenter la Société en ce qui concerne l'exécution de ses obligations de dépôt et de déclaration prévues par le Code des sociétés et des associations (Belgique) et les autres lois en vigueur. La présente procuration autorise les mandataires extraordinaires susvisés à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles et à signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de déclaration, notamment, sans s'y limiter, à déposer les décisions susvisées au greffe compétent du Tribunal de l'entreprise en vue de leur publication aux Annexes du Moniteur belge.

VALIDITÉ DE LA CONVOCATION ET COMPOSITION DE L'AG

Les déclarations susmentionnées du Président sont vérifiées et approuvées par l'AG. En conséquence, l'AG déclare et confirme qu'elle a été valablement convoquée et qu'elle est valablement constituée, et qu'elle est autorisée à délibérer et à voter sur les points à l'ordre du jour de l'AG.

2. PRÉSENTATIONS ET QUESTIONS

PRÉSENTATIONS

Avant le début des délibérations et du vote, le CEO Nicolas de Beco et le directeur financier Koen De Brabander présentent une vue d'ensemble de l'entreprise et des chiffres financiers clés relatifs au rapport annuel et aux états financiers statutaires. En outre, Mme Ellen Lombaerts, représentant le commissaire aux comptes BDO Réviseurs d'entreprises, donne son avis. Ces présentations sont jointes dans leur intégralité au présent procès-verbal.

QUESTIONS

Conformément à l'article 6, §3 de l'arrêté royal belge du 9 avril 2020, les actionnaires qui remplissaient les conditions d'admission mentionnées avaient le droit de soumettre des questions écrites par courriel concernant les points à l'ordre du jour aux administrateurs et/ou au commissaire avant la présente AG, au plus tard le 13 mai 2026, comme indiqué dans l'avis de convocation relatif à la présente AG. Les questions suivantes ont été reçues de la part des actionnaires :

1. Le Conseil pourrait-il confirmer si des discussions sont actuellement en cours avec Francisco Partners, en sa qualité de prêteur senior au titre du contrat de financement senior de la Société, concernant une éventuelle conversion de la Principal Senior Facility (25,0 millions EUR majorés des intérêts PIK accumulés depuis l'origine) en actions de la Société et, dans l'affirmative, quel mécanisme de valorisation serait appliqué?

Réponse du CEO: Actuellement, aucune discussion n'est en cours avec Francisco Partners.

2. Le Conseil pourrait-il clarifier les mécanismes de conversion prévus par la convention de prêt d'actionnaire datée du 7 janvier 2026, en particulier (i) le prix de conversion et la période de référence utilisée pour le déterminer, et (ii) si le droit de conversion peut être exercé alternativement ou cumulativement avec le droit de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

Réponse du CEO: Tous les détails relatifs au prêt d'actionnaire sont exposés dans le communiqué de presse ainsi que dans le rapport annuel disponibles sur le site internet de la Société.

En outre, les actionnaires ont également le droit de poser des questions au cours de l'AG annuelle. Les questions suivantes sont posées :

1. Quelle est la part de marché actuelle du groupe Banqup et quels sont ses principaux concurrents?

Réponse du CEO: Un bon indicateur pour mesurer la part de marché est le nombre d'enregistrements Peppol. Sur cette base, Banqup détient actuellement une part de marché estimée à 6 % en Belgique.

L'un de ses principaux concurrents, Billit, a indiqué dans une publication LinkedIn une part de marché d'environ 15 à 16 %. Dans la même communication, Billit mentionne également avoir traité environ 10 millions de factures au cours du premier trimestre 2026.

Nous estimons que les volumes de traitement de Banqup s'en rapprochent déjà fortement, bien que notre base de clientèle soit quelque peu différente en termes de profil et de composition.

En France, Banqup vise une part de marché d'environ 10 à 15 % d'ici fin 2026.

2. Pourquoi les frais généraux et administratifs restent-elles relativement élevées, notamment compte tenu du fait que sept cessions ont déjà été réalisées ? La direction s'attend-elle à de nouvelles réductions de ces charges en 2026?

Réponse du CEO: Il y a bien des plans visant à poursuivre la réduction des frais généraux et administratifs. Actuellement, cette catégorie de coûts comprend les dépenses liées au management, aux ressources humaines, au juridique et aux finances, ainsi que des coûts exceptionnels tels que les honoraires juridiques liés aux cessions et les coûts associés au prêt de Francisco Partners.

La direction travaille activement à de nouvelles réductions en 2026, et la diminution de ces dépenses constitue clairement l'un des axes prioritaires de l'année.

3. DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

Sur proposition du bureau, l'AG commence par la délibération sur les points à l'ordre du jour.

SOUSSION DE LA DOCUMENTATION

Le secrétaire de l'AG soumet à l'AG la documentation suivante qui a été mentionnée dans les points de l'ordre du jour de l'AG:

- le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025;
- le rapport de rémunération tel qu'inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025;
- les états financiers statutaires clôturés le 31 décembre 2025, y compris la proposition d'affectation du résultat ;
- les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- le rapport annuel du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.
- Les CV de Katya Degrieck, Leon Cappaert, Michael Kleindl et Stefan Yee.

Le Secrétaire déclare que ces documents ont été mis à la disposition des administrateurs, du commissaire et des détenteurs de titres émis par la Société conformément aux statuts de la Société et au Code belge des sociétés et des associations. Les documents concernés seront conservés dans les archives de la Société avec le procès-verbal de cette AG. L'AG décharge le secrétaire de la lecture de la documentation qui lui a été soumise.

DÉLIBÉRATIONS ET VOTE

1. 1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise concernant les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution supplémentaire.

2. Approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers audités clos le 31 décembre 2025.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 50.57% comme suit :

- votes approuvant : 11.800.598
- votes désapprouvant : 11.535.713
- abstentions : 310.063

Résolution: Le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 est approuvé par l'AG.

3. Approbation des états financiers audités clos le 31 décembre 2025, notamment le projet de répartition du résultat.

Présentation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98.47% comme suit :

- votes approuvant : 22.976.499
- votes de désapprobation : 356.890
- abstentions : 312.985

Résolution : L'Assemblée Générale approuve les états financiers audités clos le 31 décembre 2025, qui affichent une perte de 3.557.595,48 euros, ainsi que l'affectation du résultat proposée, prévoyant le report à nouveau d'un montant de 76.489.371,32 euros au titre de pertes reportées.

4. Communication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport des réviseurs d'entreprise sur ces états financiers consolidés

Ce point de l'ordre du jour ne nécessite aucune autre résolution.

5. Nomination et re-nomination des administrateurs de la Société.

- Renouvellement du mandat de SFPIM NV, numéro d'entreprise 0253.445.063, représentée de manière permanente par Leon Cappaert, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030.**

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 97.96%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 23.135.656
- votes désapprouvant : 480.690
- abstentions : 30.028

Résolution : Le renouvellement du mandat de SFPIM NV, numéro d'entreprise 0253.445.063, représentée de manière permanente par Leon Cappaert, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, est approuvé.

- (ii) **Renouvellement du mandat de First Performance AG, numéro d'entreprise 0781.484.854, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030.**

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 74.56%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 17.042.753
- votes désapprouvant : 5.813.560
- abstentions : 790.061

Résolution : Le renouvellement du mandat de First Performance AG, numéro d'entreprise 0781.484.854, représentée de manière permanente par Michael Kleindl, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société est approuvé.

- (iii) **Renouvellement du mandat de Fovea BV, numéro d'entreprise 0892.568.165, représentée de manière permanente par Katya Degrieck, en tant qu'administrateur indépendant de la Société, pour un mandat de 4 ans, qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2030.**

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 71.53%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 16.438.406
- votes désapprouvant : 6.541.482
- abstentions : 666.486

Résolution : Le renouvellement du mandat Fovea BV, numéro d'entreprise 0892.568.165, représentée de manière permanente par Katya Degrieck, en tant qu'administrateur indépendant de la Société, est approuvé.

- (iv) **Nomination de AS Partners BV, numéro d'entreprise 0466.690.556 représentée par son représentant permanent, Stefan Yee, en tant qu'administrateur non exécutif de la Société, pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2030.**

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 98.87%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 23.587.255
- votes désapprouvant : 30.691
- abstentions : 28.428

Résolution : La nomination de AS Partner BV, avec le numéro d'entreprise 0466.690.556, avec le représentant permanent, Stefan Yee , en tant qu'administrateur non exécutif de la Société est approuvée.

6. Approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans le contrat de prêt d'actionnaires (art. 7:151 du Code des sociétés).

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 73.05%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 17.274.836
- votes désapprouvant : 6.371.538
- abstentions : 0

Résolution : L'AG approuve la clause de changement de contrôle figurant dans le contrat de prêt d'actionnaires.

7. Approbation de la décharge donnée à tous les membres du Conseil d'administration ayant exercé leur mandat en 2025.

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 98.41%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 22.962.122
- votes désapprouvant : 371.267
- abstentions : 312.985

Résolution : L'AG donne décharge à tous les membres du Conseil d'administration ayant exercé leur mandat en 2025.

8. Approbation de la décharge donnée au réviseur d'entreprise.

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 98.43%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 23.275.107
- votes désapprouvant : 371.267
- abstentions : 0

Résolution : L'AG donne décharge à BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Mme. Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de réviseur d'entreprise de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9. Nomination du commissaire chargé de l'"assurance" du rapport de durabilité de la CSRD de la date de la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028.

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 99.87%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 23.587.256
- votes désapprouvant : 30.690
- abstentions : 28.428

Résolution : L'AG nomme conformément à la recommandation du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité d'Audit, nomination de BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (BCE 0431.088.289), représentée par Mme Ellen Lombaerts, responsable de l'assurance du rapport de durabilité CSRD, de la date de la présente Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale de 2028. Les honoraires pour cette mission s'élèvent à 60.000,00 euros par an (hors TVA, frais, contribution à l'IBR et éventuel remboursement forfaitaire des coûts de technologie et de conformité).

10. Procuration.

Après délibération, le point de l'ordre du jour est adopté avec une majorité de 99.87%. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 23.615.684
- votes désapprouvant : 30.690
- abstentions : 0

Résolution : L'AG décide de donner une procuration à M. Mathias Baert et à Mme Hilde Debontridder, qui ont choisi comme adresse Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en tant que mandataires extraordinaires, avec le droit d'agir individuellement et avec des pouvoirs de subdélégation, à qui ils donnent la procuration, pour représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des obligations de dépôt et de publication telles que prévues dans le Code belge des sociétés et des associations et dans toute autre législation applicable. Cette procuration implique que les mandataires extraordinaires susmentionnés peuvent prendre toutes les mesures nécessaires et utiles et signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de publication, y compris, mais sans s'y limiter, déposer les décisions susmentionnées auprès du greffe compétent du tribunal de l'entreprise, en vue de leur publication dans les annexes du Moniteur belge.

D. CLÔTURE DE L'AG - SIGNATURE

L'AG est clôturée à 20h30. (CET).

Le Président conclut en mentionnant que le procès-verbal de cette réunion sera finalisé dans les prochains jours et sera signé par les membres du Bureau ainsi que par tout actionnaire qui souhaite signer le procès-verbal conformément à l'article 43 des statuts de la Société. Aucun actionnaire ne formule de demande à cet égard.

Ce procès-verbal est conservé dans les archives de la Société.

Signé par les membres du Bureau

LE PRÉSIDENT

Signed By: Peter Mulroy
04/06/2026 07:22:18 +02:00
ID: a415d7c8-7800-4e6c-bd19-c9f997829f11
Auth: Scribble



PDMT Investments LLC
Représentée en permanence
Peter Mulroy

LE SECRÉTAIRE/ SCRUTATEUR

Signed By: Mathias Baert
01/06/2026 16:17:21 +02:00
ID: a415d7c8-7800-4e6c-bd19-c9f997829f11
Auth: Scribble



Mathias Baert

LISTE DES PRESENCES

Noms des actionnaires	Nombres d'actions	Détenteur de la procuration
Bert Vingerhoets	1.700	N/A
AMV123	1.047.369	Michel Delloye
Alychlo	6.583.637	Pieter Bourgeois
Wout Maes	1	N/A
Van Bosstraeten Nico	1.120	N/A
Stefaan De Boeck	98.500	N/A